

Le Conseil Municipal est convoqué
le Mercredi 13 Mars 2019 à 18 heures 30 à la Mairie

Ordre du jour

- **Elections municipales complémentaires**
Organisation
- **Enfouissement des réseaux et éclairage public**
Etat d'avancement des travaux
- **Salle des fêtes**
Pose de rideaux - Proposition de devis de Repassage Express
- **Logement de la mairie**
Etude des demandes de location
- **Préau**
Proposition de règlement de location
- **Règlement de publicité intercommunal**
Débat sur les orientations générales
- **Cimetière**
Concessions en état de délabrement
- **Logement de Mme Yvette NIZART**
Intervention de la BRIF
- **Commission travaux**
Composition des membres

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absentes excusées : Mme Nathalie GIBault, Mme Allison PETIT

Madame Nathalie GIBault donne pouvoir à Monsieur Régis DELAHAYE.

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire.

Monsieur Le Maire présente le précédent compte rendu qui est validé à l'unanimité des membres présents.

- Elections municipales complémentaires

Organisation

Le maire expose les faits suivants :

Pour rappel, les démissions de Marie-Thérèse Decoopman, Philippe Fatien, Sylvain Machon et le décès de Jean-Noël Frassaint porte le nombre de conseillers à 7 sur 11 alors que le minimum qui convienne légalement pour statuer est de 8.

Suite au décès de Jean-Noël et comme nous sommes à plus d'un an de la prochaine élection municipale, la préfecture nous impose de remettre au vote 4 postes de conseillers municipaux, des élections auront lieu le 7 avril prochain, les candidats doivent s'inscrire en préfecture entre le 14 et le 21 mars.

Le préfet rappelle qu'il ne s'agit pas d'une élection municipale mais bien d'une élection complémentaire. Cela veut dire que l'ordre du conseil ne sera pas changé, on ne revote ni le maire, ni les adjoints. De plus et afin de remettre les choses à leur juste niveau et à leur juste valeur, les élections ont lieu le 7 avril 2019 et le budget sera voté avant par le conseil, toujours par obligation légale et non pas pour des arrangements électoralistes comme j'ai pu l'entendre.

Cela veut dire que l'ensemble des projets aura été défini, que les conseillers auront à charge durant les réunions suivantes de s'assurer du bon déroulement des programmes définis mais qu'il n'y aura pas de nouveaux projets à mener durant cette dernière année de mandat puisque je ne veux pas imposer au conseil qui sera élu en 2020 une quelconque contrainte financière et de travaux.

Ceci dit,

je voudrais également remettre au point certaines choses qui me paraissent fondamentales pour le bon fonctionnement d'une commune

Quand il y a une réunion de conseil, aucun conseiller n'est appelé à se taire, chacun peut commenter, voter, discuter les projets et remettre des propositions d'ordre du jour.

A l'issue des réunions, un compte rendu est rédigé par moi, envoyé à chaque conseiller, approuvé ou modifié s'il y a lieu par lesdits conseillers lors de la réunion suivante.

Donc, je ne peux accepter qu'on aille raconter des contre-vérités sur les discussions du conseil. Les comptes rendus sont consultables par le public et ils sont le reflet des réunions, les blablas et autres cancaneries n'ont donc pas lieu d'être. Les comptes rendus après approbation des conseillers sont indiscutables.

Second point que je veux traiter ici, c'est le contexte de cette élection. Nous sommes au lendemain du décès d'un conseiller municipal. Jean-Noël souhaitait des élections apaisées et une ouverture et il comptait sur moi pour faire cette ouverture, nous en avons parlé et j'aimerais que l'on respecte au moins cela.

Enfin je vais répondre à la rumeur, je pensais être clair par un courrier envoyé à l'ensemble de la population qui précisait les modalités de cette élection.

Chacun pouvait déposer sa candidature, l'information étant publique et chacun était libre également de faire la publicité de cette information et de faire connaître ses envies. A ce titre, j'ai reçu l'ensemble des candidats pressentis.

Lors de sa dernière réunion, le conseil a de manière tout à fait informelle eu une discussion sur le sujet et chacun a pu librement faire des propositions de noms, des remarques sur l'intérêt ou non de telle ou telle candidature possible. Les noms avaient été donnés librement ce qui veut dire également que les personnes ne s'étaient pas forcément portées candidates. Suite à cette première discussion, les conseillers ont retenu 4 noms en majorité, Odile HIEZ, Constant RAIMBAUX, Nicolas WARAMBOURTG et Claude SLOWIK. Ont été donnés également Isabelle PETIT, David HOMBERT et Dominique ROUSSELLE qui ont obtenu moins de suffrages et Paul Hombert qui n'a pas souhaité donner suite.

Aujourd'hui, j'ai en charge de vous demander de proposer quatre noms que le conseil soutiendra pour l'élection du 7 avril. Je rappelle que j'obéis entre autres à des consignes préfectorales que j'ai à suivre et à faire respecter les réglementations.

La préfecture nous demande quatre candidats en complétude, on ne peut établir une liste de 7 noms comme le souhaitait notamment Régis DELAHAYE.

Les noms que je vais vous proposer parce que, soit ils ont été proposés par un conseiller, soit ils se sont présentés à moi sont les suivants :

Clay Jérémy, Hiez Odile, Hombert David, Petit Isabelle, Raimbaux Constant, Slowik Claude, Warambourg Nicolas.

Je me pose depuis plusieurs jours la question sur la meilleure manière de faire le choix. Etant donné que j'ai subi des critiques sur cette élection avant même qu'elle n'ait lieu, je souhaite prendre toute la responsabilité de mon engagement.

L'ensemble des candidats me convient, il s'agit à chaque fois de personnes investies sur la commune et pour lesquelles j'ai de l'estime dans le travail qu'elles accomplissent, mais ils sont sept.

Il y a quatre postes à pourvoir cette fois, deux autres au minimum en 2020.

Je pense que tous sont légitimes, toutefois et afin de terminer le travail commencé dans le mandat, je souhaiterais intégrer les personnes suivantes :

Odile Hiez parce qu'elle a été pressentie par l'ensemble des conseillers, qu'elle a permis de participer à calmer les jeux politiques de la commune et qu'elle a entamé avec moi depuis quelques temps une réflexion sur l'église communale. Sa présence dans le conseil peut permettre de joindre les utilisateurs de l'édifice aux décisions qui seront prises cette année avec l'architecte du patrimoine.

Constant Raimbaux parce qu'il travaille avec nous dans la commission travaux, qu'il a participé à la rénovation de la salle des fêtes et que je souhaiterai qu'il supervise les finitions en cours.

Claude Slowick car il rédige le journal communal, pour cela il a notamment les clefs de la mairie quand il doit accéder au copieur, j'aimerais ainsi légitimer son titre de rédacteur.

Nicolas Warembourg parce qu'il sait fédérer derrière le sport les jeunes de la commune mais aussi parce que je voudrais développer avec lui le site de la commune.

Voilà mes quatre propositions.

J'ai rencontré David Hombert, il y a quelques jours et il fait parti des gens qui ont aussi toute leur place dans ce conseil. Je lui ai demandé s'il voulait bien intégrer la commission travaux ce qui lui permettra de découvrir le chantier. Chose importante puisque en 2022 seront posées les éoliennes et nous devrions donc refaire les trottoirs et voiries avec la manne financière qui accompagne ce projet. Les connaissances de David dans ce domaine seront utiles et il mériterait d'intégrer la future équipe municipale en 2020.

J'ai apprécié que Jérémy CLAY se propose et j'aurai des discussions avec lui dans les jours qui viennent pour qu'il prenne part à la vie communale en fonction de son emploi du temps

Pour Isabelle PETIT, on garde toujours le meilleur pour la fin, je maintiens ce que j'ai dit. Au vue du travail accompli par elle comme par Philippe il est évident qu'elle a toute sa place dans le conseil. Isabelle est actuellement présidente du comité des fêtes je sais qu'elle est capable de développer de beaux projets.

Je redis ce qui a été évoqué à la dernière réunion, Allison PETIT est dans le conseil et nous a dit qu'elle le quittera en 2020, ce sera bien évident qu'une personne de la famille Petit pourra alors intégrer la liste.

A la demande des conseillers, le vote se fin à main levée, le choix des Conseillers est le suivant :

Odile Hiez : 6 voix – Constant Raimbaux : 5 voix – Jérémy Clay : 1 voix – Nicolas Warambourg : 6 voix - Claude Slowick – 6 voix. Les autres candidats n'ont pas obtenu de voix.

- **Enfouissement des réseaux et éclairage public** **Etat d'avancement des travaux**

Il reste 3 semaines de travail à l'entreprise Ramery pour la dépose des poteaux, la pose de gravillonnages et de terres sur les parcelles qui ont été terrassées.

Le maire rappelle que l'ensemble des rues pourra être retenu dans le chantier des trottoirs prévu à l'horizon 2020, pour cette année, les zones retenues sont celles qui ont été 'travaillées' par l'entreprise.

- **Salle des fêtes**
Pose de rideaux - Proposition de devis de Repassage Express

Il a été demandé un devis de confection de rideaux à Nathalie Hombert mais le maire n'ayant pas reçu le prix du tissu, le sujet est reporté.

- **Logement de la mairie**
Etude des demandes de location

Le maire expose les visites du logement. Les conseillers font le choix de 2 fiches, Monsieur et Madame LEURETTE Kévin et BLONDEL Amandine de Bapaume et Monsieur et Madame JACOB Jérémie de Bapaume.

Ils invitent le maire à faire les démarches nécessaires dans l'étude de ces candidatures et à mettre en œuvre la location du logement.

- **Préau**
Proposition de règlement de location

Il est proposé de mettre la salle intergénérationnelle à la location pour les manifestations de moins de 50 personnes, sans location de vaisselle et dans le respect d'un règlement intérieur.

Le tarif de location serait fixé à 50 euros pour les Haplincourtois et à 70 euros pour les personnes extérieures à Haplincourt. Une caution de 300 euros sera également demandée.

Délibération 2019/004

- **Règlement de publicité intercommunal**
Débat sur les orientations générales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, et notamment son article L.581-14-1,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017 qui prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de Communes du Sud-Artois,

CONSIDERANT le Règlement Local de Publicité intercommunal qui doit être élaboré selon la procédure prévue pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

CONSIDERANT la lecture de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, qui précise que les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal doivent faire l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux des communes membres et du conseil communautaire, deux mois au moins avant l'examen du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal,

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017 qui fixe les **objectifs** du Règlement Local de Publicité intercommunal :

- Renforcer l'attractivité des zones commerciales et économiques par leur mise en valeur, tout en préservant le cadre de vie des habitants du territoire, en limitant la pollution visuelle,
- Développer une identité communautaire par la mise en œuvre d'une réglementation commune et d'une identité visuelle co-construite avec l'ensemble des acteurs locaux,
- Assurer la protection des sites patrimoniaux identifiés sur le territoire intercommunal,
- Maîtriser la publicité et les pré-enseignes aux entrées du pôle structurant de Bapaume, des pôles relais de Achiet-le-Grand, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vraucourt, ainsi que le long des axes routiers structurants traversant le territoire,
- Assurer la protection des sites patrimoniaux identifiés sur le territoire intercommunal, des chemins de mémoire de la grande guerre,
- Encadrer la publicité, les enseignes et pré-enseignes dans les zones d'activités et commerciales,
- Renforcer la sécurité des automobilistes, en limitant les signaux susceptibles de gêner la lisibilité de la signalisation routière.

CONSIDERANT le diagnostic réalisé aux mois de mars et avril 2018 sur la publicité extérieure existante sur le territoire intercommunal,

Il est ainsi proposé au conseil municipal, compte tenu des enjeux issus du diagnostic, de poursuivre l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal selon les quatre orientations générales suivantes :

ORIENTATION N° 1

Préserver les communes rurales

ORIENTATION N° 2

Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville des communes de Bapaume, Achiet-le-Grand, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vraucourt

ORIENTATION N° 3

Harmoniser les préenseignes dérogatoires situées en dehors des agglomérations

ORIENTATION N° 4

Renforcer l'attractivité des secteurs économiques par leur mise en valeur et une meilleure intégration dans leur environnement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal, étant précisé que la présente délibération n'est pas soumise au vote.

Délibération 2019/002

- Cimetière

Concessions en état de délabrement

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour contacter les propriétaires de sépultures dégradées, pour les informer de leur devoir de remise en état des tombes, devis à l'appui. Dans le cas où cette demande ne serait pas suivie d'effet, le maire pourra prendre un arrêté de péril et les obliger à réaliser ces travaux.

D'autre part, Régis Delahaye est chargé de contacter le propriétaire de la sépulture Lecomte/Quatrelivre qui aura le choix entre une remise en état ou une cession à la commune de la sépulture.

- Logement de Mme Yvette NIZART

Intervention de la BRIF

Le maire informe l'assemblée que, suite à l'avertissement de Nathalie Gibault et de Régis Delahaye sur l'état précaire d'Yvette Ronnelle une requête avait été envoyée au juge des affaires familiale, restée sans suite.

Alerté de cette situation, le Président du Département a missionné sans délais ses services pour accompagner Madame Nizart dans son retour à domicile sachant qu'elle a refusé une prise en charge dans une EHPAD.

Au vu de l'état du logement, la maire a fait intervenir les services de la BRIF pour nettoyer le logement. La facture sera réglée par son fils.

- **Commission travaux**
Composition des membres

La séance ouverte, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de modifier la liste des membres de la Commission des travaux établie le 21 mars 2016, suite à la démission de Madame DECOOPMAN Marie-Thérèse, Monsieur Philippe FATIEN, Monsieur Sylvain MACHON et au décès de Monsieur Jean-Noël FRASSAINT.

Pour ses connaissances techniques, Monsieur Le Maire propose d'intégrer dans cette Commission : Monsieur David HOMBERT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la composition de cette Commission comme suit :

Monsieur Michel FLAHAUT, Président

Régis DELAHAYE, Président Suppléant

David HOMBERT, Jean-François LEVEQUE, Constant RAIMBAUX.

Délibération 2019/003